

Séance du 27 Avril 2026

<p><b><u>NOMBRE DE MEMBRES</u></b></p> <p><u>En exercice : 15</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présents : 15</li> <li>• Excusés : 0</li> <li>• Absents : 0</li> </ul> <p><u>Nombre de suffrages</u></p> <p><u>Exprimés : 15</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour : 15</li> <li>• Contre : 0</li> <li>• Abstentions : 0</li> </ul>
--

<p><u>Date de convocation</u></p> <p>21/04/2026</p>
---

<p><u>Date d'affichage</u></p> <p>28/04/2026</p>
--

**OBJET**

**Vente parcelle ZM 124  
Antenne chemin de la Courie**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-neuf heures, trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

**Etaient présents :** Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET, Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Maguy SOIGNEUX, Aurélie MURE,

**Etaient absents :**  
**Etaient excusés :**

A été nommé secrétaire de séance : Aurélie MURE

Considérant la proposition de la société ATC France en date du 27 Février 2026 dans laquelle cette dernière propose à la Mairie le rachat de la parcelle ZM 124 sise chemin de la Courie sur laquelle se trouve un pylône téléphonique pour un montant de 21 700, 00 € net vendeur.

Considérant l'avis de la commission des Finances en date du 21 Avril 2026 qui propose de ne pas donner suite à cette proposition.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de refuser la proposition de la société ATC France.

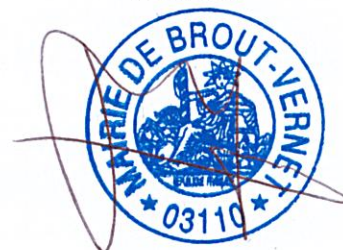
**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- De refuser l'offre de la société ATC pour le rachat de la parcelle ZM 124 sise chemin de la Courie ;
- Autorise Monsieur le Maire à répondre à la société ATC France.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme.  
Fait à Broût-Vernet,

Le Secrétaire de séance

Le Maire

<p>Acte rendu exécutoire le.....</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Après mise en ligne sur le site de la commune le.....</li> <li>• Après transmission au contrôle de légalité le.....</li> </ul>
--